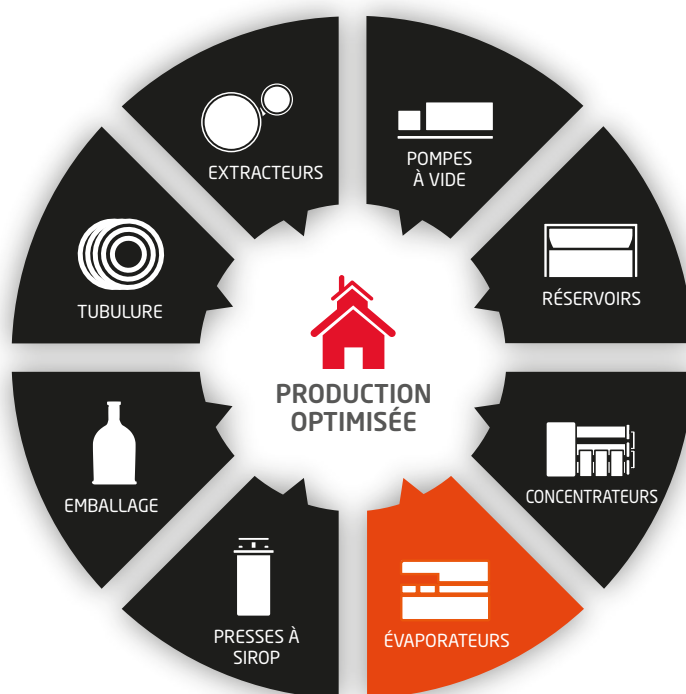




MANUEL D'INSTRUCTIONS

Doseur d'anti-mousse

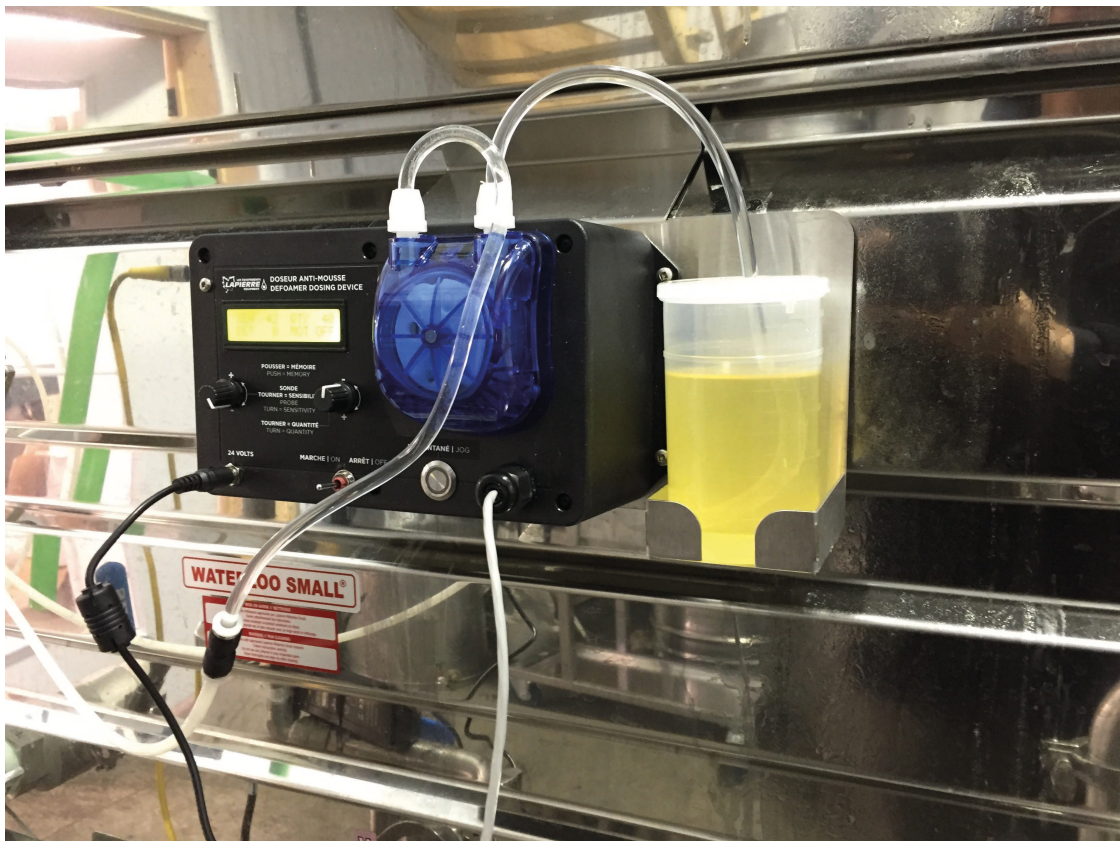


ATTENTION : Ce manuel contient des informations et restrictions concernant le fonctionnement et l'utilisation de ces produits. Il inclut aussi des restrictions concernant les responsabilités du fabricant. Ce manuel doit être conservé et lu attentivement.

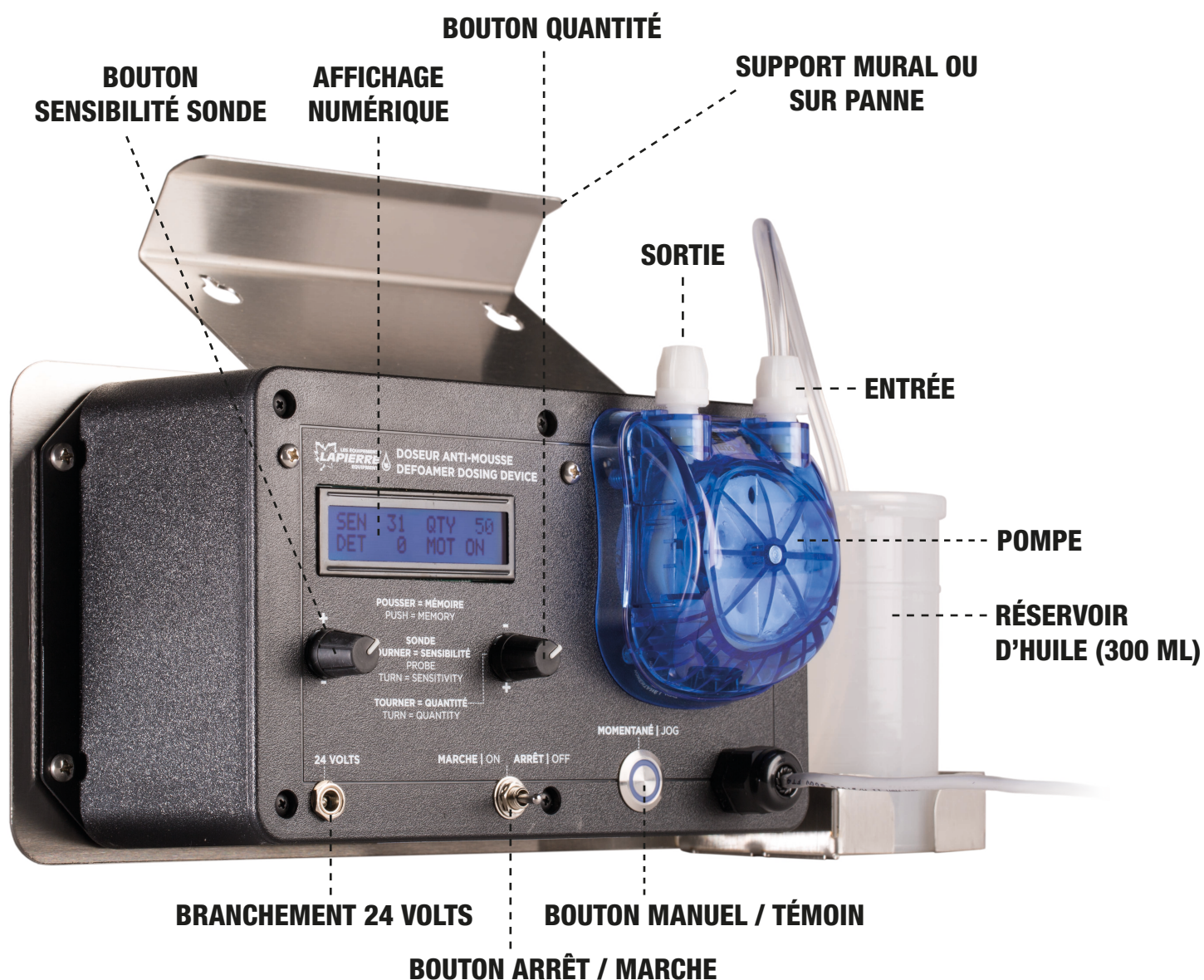
TABLE DES MATIÈRES

PHOTOS.....	p. 4
BOUTONS ET PIÈCES	p. 5
BAGUE D'AJUSTEMENT ORIENTABLE	p. 6-7
SONDE.....	p. 8
FONCTIONNEMENT DE L'APPAREIL.....	p. 9
GARANTIE.....	p. 10 à 11
VERSION ANGLAISE.....	p. 12 à 21
NOTES.....	p. 22 à 23

DOSEUR ANTI-MOUSSE

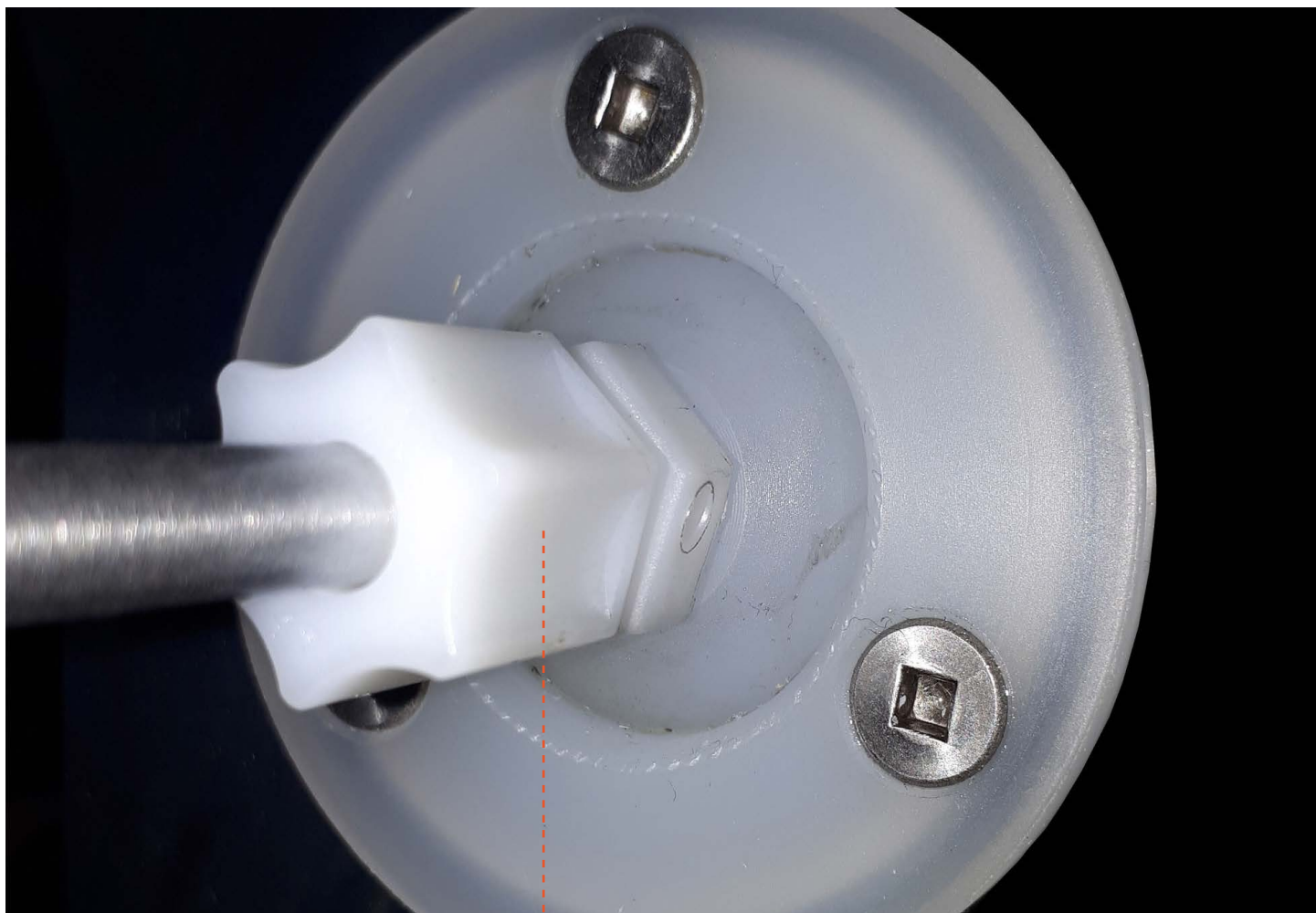


BOUTONS ET PIÈCES



ADAPTEUR D'ACCÈS AJUSTABLE

VUE EXTÉRIEURE



**AJUSTER À LA
DISTANCE VOULUE**

ADAPTEUR D'ACCÈS AJUSTABLE

VUE INTÉRIEURE



SONDE



**LA PINCE DOIT ÊTRE FIXÉE
AU MÉTAL DE LA PANNE**



**AJUSTER À LA
HAUTEUR VOULUE**

**SANS CONTACT
AVEC LE MÉTAL**

FONCTIONNEMENT DE L'APPAREIL

SPÉCIFICATIONS

- Dosage précis de l'anti-mousse liquide à 2 modes d'opération ;
- Mode quantité : dispense de 2 ml/heure jusqu'à 40 ml/heure ;
- Un jet de liquide est envoyé à toutes les 20 secondes dans la panne ;
- Le dosage est déterminé par le bouton quantité (bouton de droite) ;
- La graduation du bouton est entre 0% et 100% (100% est environ 40 ml/heure, 50% est environ 20 ml/heure) ;
- Mode détection : une sonde actionne la pompe quand la mousse y touche ;
- Boutons de programmation et affichage digital.

INSTALLATION ET MISE EN MARCHÉ

Placer la sonde (dispenseur en inox) au niveau voulu

1. Percer un trou de 1,900" avec un «knockout punch» (1-1/2 pouces tube) ;
2. Fixer la bague d'ajustement orientable incluse à la tôle avec les vis prévues à cette fin ;
3. Faites passer le tube à travers la bague et serrer l'adaptateur afin que le bout du tube soit à la bonne hauteur (voir p. 8) ;
4. Brancher le tube de plastique de 1/8" à l'adaptateur qui s'ajuste au tuyau de métal ;
5. Couper le tube de plastique 1/8" à la longueur désirée ;
6. Brancher le tube flexible 1/8" à la pompe ;
7. Brancher le fil (avec le terminal) au tube de métal ;
8. Brancher la pince reliée au fil vert à la panne ou à toute autre surface métallique ayant contact avec la panne ;
9. Pour charger le tube, appuyer et maintenir le bouton momentané jusqu'à ce que le liquide atteigne le bout du tuyau métallique ;
10. Le bouton momentané sert aussi de témoin de fonctionnement, lorsqu'il s'allume (bleu) c'est que la machine est en fonction.

AJUSTEMENT

Mode quantité

- Pour ajuster la quantité d'anti-mousse, tourner le bouton de droite (quantité) à la valeur désirée.
- La graduation du bouton est entre 0% et 100% (100% égal environ 40 ml/heure et 50% environ 20 ml/heure).
- 20 ml/heure peuvent suffire à un évaporateur 5 X 16 par contre, pour un 6 X 16 il serait préférable d'utiliser entre 25 et 30 ml/heure.
- Pour enregistrer la valeur, pousser et maintenir le bouton d'ajustement.

Mode détection

- Une sonde actionne la pompe quand la mousse y touche.
- Ajuster la sensibilité à environ 40 (cette valeur devrait suffire dans la majorité des situations).
- Tourner le bouton vers la gauche pour accroître la sensibilité et pour enregistrer la valeur, pousser et maintenir ce même bouton.
- Pour réduire au minimum la consommation d'huile, baisser graduellement le nombre sur le bouton quantité.
- Si la sonde détecte trop souvent de la mousse (témoin bleu allumé), monter alors légèrement la valeur à l'aide du bouton quantité.

MISE EN GARDE

- L'appareil est conçu pour l'anti-mousse liquide de type huile de Carthame Biologique, l'huile de Tournesol Biologique désodorisée ou encore l'anti-mousse type Atmos Lapierre.
- Ne jamais utiliser d'anti-mousse en poudre de type Kasher.
- En fin de saison rincer avec de l'eau tiède savonneuse en actionnant la pompe.
- L'appareil de dosage d'anti-mousse demande une supervision de l'opérateur et ne constitue pas une protection illimitée contre les débordements de mousse. Les Équipements Lapierre ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas de débordement ou de brûlage des pannes. Il est de l'entière responsabilité du client de faire le suivi, la vérification, l'ajustement et la maintenance de son doseur automatique d'anti-mousse.

Entreposage

- Il est recommandé en fin de journée de mettre l'appareil dans un endroit où la température est supérieure à 15°C car l'huile doit rester liquide.

Position de l'appareil

- Accrocher sur le côté de la panne ou sur un mur.

GARANTIE

CERTIFICAT DE GARANTIE - ÉQUIPEMENTS FABRIQUÉS PAR LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE INC.

Produits standards couverts par ce certificat : Évaporateurs, séparateurs à osmose inversée, réservoirs, filtres, presses, raccords en acier inoxydable, extracteurs, sirotières, bains-marie et tout autre produit fabriqué dans les installations des Équipements Lapierre Inc.

LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE GARANTIE QUE chaque produit neuf, fabriqué par Les Équipements Lapierre est exempt de défauts de fabrication et de vices de main-d'œuvre dans des conditions normales d'installation, d'utilisation et d'entretien, et ce, pendant une période de deux ans. Si un produit s'avère défectueux avant l'échéance de la période de garantie, Les Équipements Lapierre réparera ou remplacera les pièces nécessaires par des pièces neuves équivalent, sans frais de la part du consommateur (pièces et main d'œuvre comprises). Les pièces défectueuses qui sont remplacées deviennent la propriété des Équipements Lapierre. L'aspect cosmétique des pièces ou des équipements a une garantie de 7 jours seulement à partir de la date de livraison.

La présente garantie ne couvre pas les circonstances suivantes :

- Si le numéro de série du produit a été altéré, modifié ou enlevé.
- Si le produit a été endommagé par un usage jugé abusif ou négligent, par un accident causé par le client ou par une modification non autorisée effectuée par le client.
- Si les dommages sont causés par une variation, une surcharge ou une mauvaise qualité d'alimentation électrique ou une mauvaise connexion à l'électricité.
- Si le client a négligé de suivre les instructions opérationnelles, les directives d'entretien et d'entreposage ou les recommandations d'installation fournies par Les Équipements Lapierre.
- Si les dommages sont causés par des réparations faites par des techniciens non autorisés, par l'utilisation de pièces autres que les pièces Lapierre d'origine ou par l'utilisation de pièces qui n'ont pas été obtenues par l'entremise d'un technicien ou d'un distributeur Lapierre autorisé.
- Si les dommages sont causés par l'utilisation de pièces ou de produits non recommandés qui causent des bris ou une détérioration des équipements (ex. : mauvaise utilisation des produits comme les acides et les produits nettoyants).
- Si les dommages sont causés par l'installation de nos équipements dans un endroit qui n'est pas adapté à son utilisation normale.
- Si les dommages sont causés par des événements hors contrôle des Équipements Lapierre tels que voltage excessif, choc mécanique, dégâts d'eau, catastrophe comme le feu, inondations, tempêtes, tremblements de terre ou toute catastrophe naturelle ou humaine.
- Les frais engagés pour rendre l'appareil accessible pour une réparation et les frais de déplacement.
- Les frais pour les appels de service qui ne concernent pas un mauvais fonctionnement, un défaut de fabrication ou un vice de matériau, ou pour les produits qui ne sont pas utilisés conformément aux instructions fournies.
- Les pertes de revenus causées par la qualité du sirop ou les pertes de production liées à tout problème couvert par cette garantie.
- Les frais pour les appels de service associés au démarrage en début de saison ou fermeture post-saison si non stipulés dans le contrat d'achat.
- Les frais pour les appels de service après deux ans à partir de la date de l'achat.

Exclusions spécifiques aux évaporateurs si les défauts sont causés par :

- L'utilisation de bois peinturé, de bois traité ou de tout bois contenant des produits chimiques, de la colle ou tout autre agent ajouté dans les évaporateurs ou toute utilisation de tout autre combustible que le bois naturel (pour évaporateurs au bois)
- L'utilisation de tout autre combustible que le mazout no2 (pour évaporateurs à l'huile)

GARANTIE

Exclusions spécifiques aux séparateurs à osmose inversée si les défauts sont causés par :

- Si l'osmose inversée est maintenue à une température inférieure au point de congélation.
- Si l'eau laissée dans les pompes ou les caissons gèlent et brisent quoi que ce soit.
- Si autre chose que l'eau d'érable est traitée dans la machine incluant de l'eau ordinaire.
- Si la machine est démarrée ou a fonctionné à sec (sans liquide à l'intérieur).
- Si l'entretien normal n'est pas effectué comme spécifié dans le manuel d'opération des Équipements Lapierre.

Garantie des pièces de rechange et des accessoires

Les pièces ou accessoires neufs vendus à un consommateur non couvert aux termes de la GARANTIE DU DISTRIBUTEUR sont garantis pour une période d'un (1) an à compter de la date d'achat. Cette garantie de pièces et d'accessoires ne s'applique pas aux pièces modifiées, utilisées ou installées sur un équipement pour lequel lesdites pièces n'étaient pas conçues. Les pièces électriques offertes en vente libre ne sont pas couvertes par la garantie. La garantie des pièces de rechange et des accessoires n'inclut pas les frais de transport pour l'échange ni la réparation de pièces. La garantie couvre l'échange ou la réparation de pièces seulement. La main-d'œuvre pour réinstaller la pièce sur un équipement n'est pas incluse.

Dénégation de responsabilité

Les Équipements Lapierre Inc. ne pourra être tenue responsable des dommages accessoires ou indirects ni des dommages matériels et implicites. Les Équipements Lapierre Inc. ne portera aucune responsabilité à l'égard de la perte directe ou consécutive de temps, production ou bénéfices, des inconvénients, des frais d'acquisition du matériel ou du remplacement de pièces ou d'entreposage en raison de la réclamation de garantie.

Comment bénéficier de cette garantie

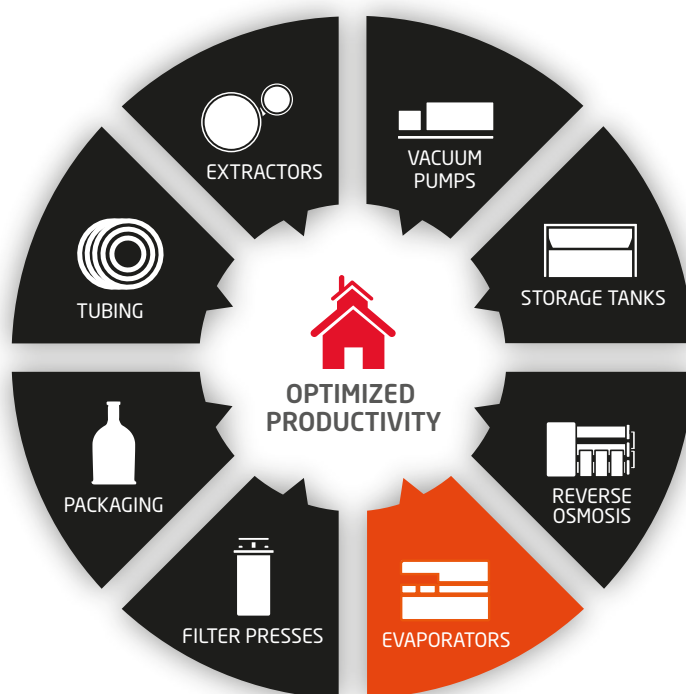
Contactez votre représentant Lapierre ou dans le cas échéant nos bureaux directement pour déclarer le défaut et planifier l'intervention nécessaire. Pour toute réclamation, le client doit nécessairement avoir une copie de la facture comme preuve de paiement. Sinon, nous n'accepterons pas la réclamation. Après inspection, l'équipement confirmé défectueux sera réparé ou remplacé si possible par une nouvelle pièce ou sera remis à neuf si nécessaire. L'équipement sera retourné en bon ordre et dans un état comparable à celui qu'il avait quand il a été reçu comme déterminé par Les Équipements Lapierre ou par l'un de ses distributeurs. Après la réparation, la date de fin de la garantie sera toujours la même que la date de fin de garantie initiale.

La présente garantie est donnée uniquement à l'acheteur original de l'équipement et n'est pas transférable. Les caractéristiques et les spécifications décrites ou illustrées peuvent être modifiées sans préavis. Les Équipements Lapierre se réserve le droit de mettre fin à une garantie, et ce, sans préavis si elle a une preuve de mauvaise utilisation d'un équipement.



USER MANUAL

Defoamer dosing device

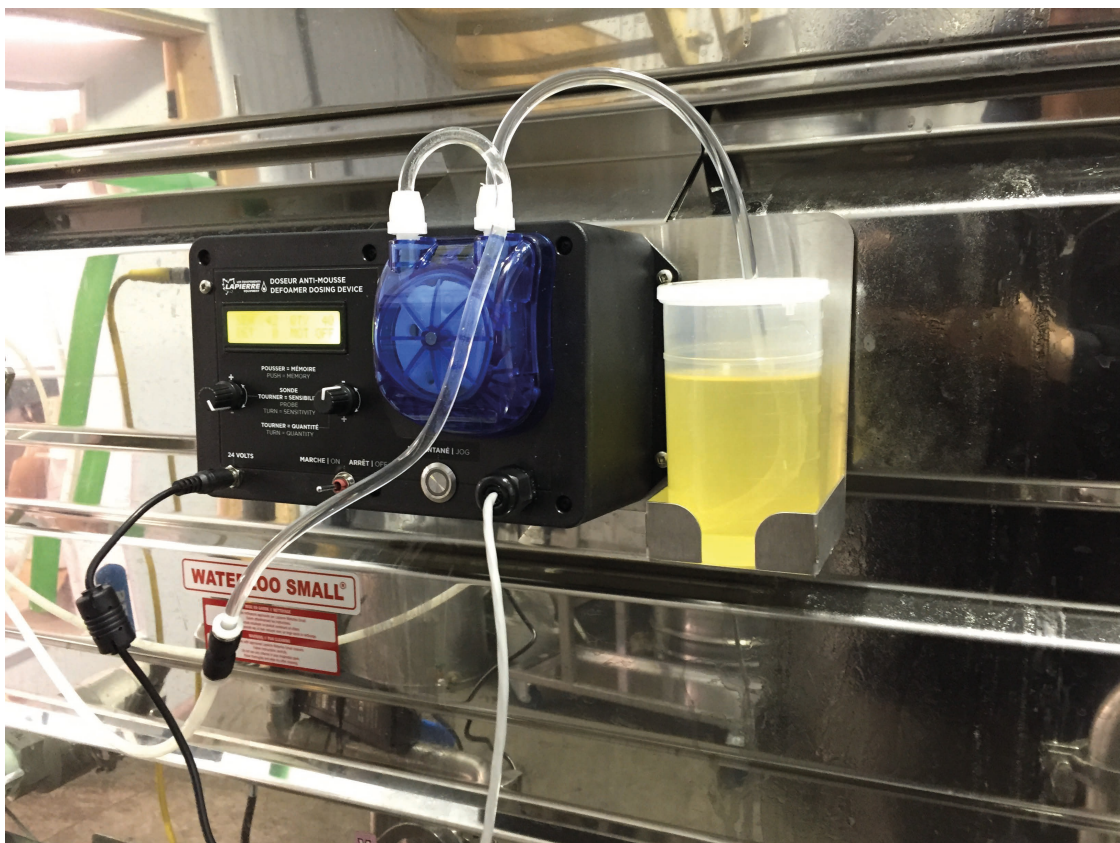


CAUTION: This manual includes information and restrictions concerning these products use. It also contains restrictions in regards to the manufacturer responsibilities. Manual must be kept and read carefully.

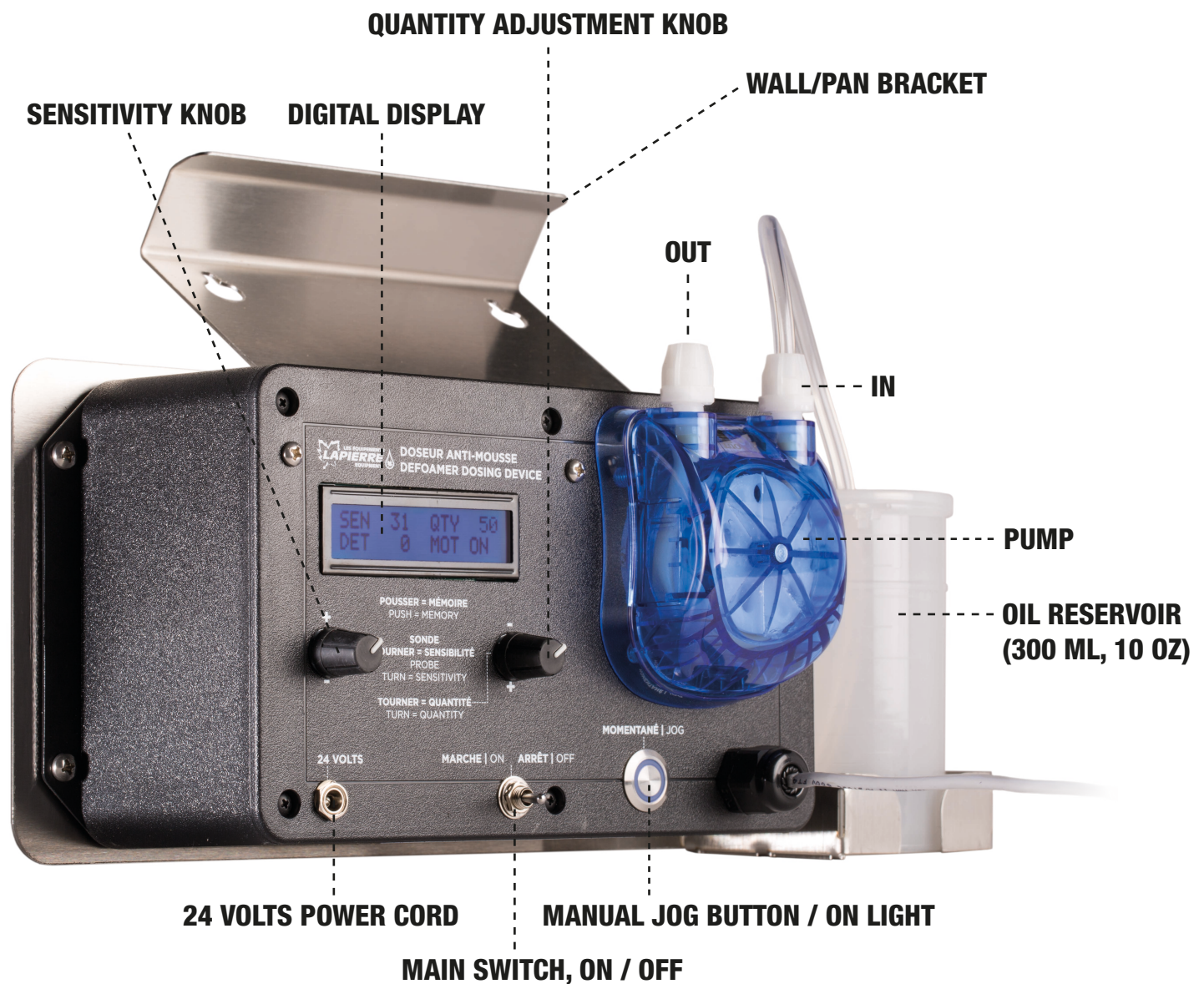
TABLE OF CONTENTS

FRENCH VERSION	p. 1 to 11
PHOTOS.....	p. 14
ADJUSTMENT KNOBS AND COMPONENTS	p. 15
ADJUSTABLE DISPENSING TUBE.....	p. 16-17
ELECTRODE.....	p. 18
DOSING DEVICE OPERATION.....	p. 19
WARRANTY.....	p. 20-21
NOTES.....	p. 22-23

DEFOAMER DOSING DEVICE

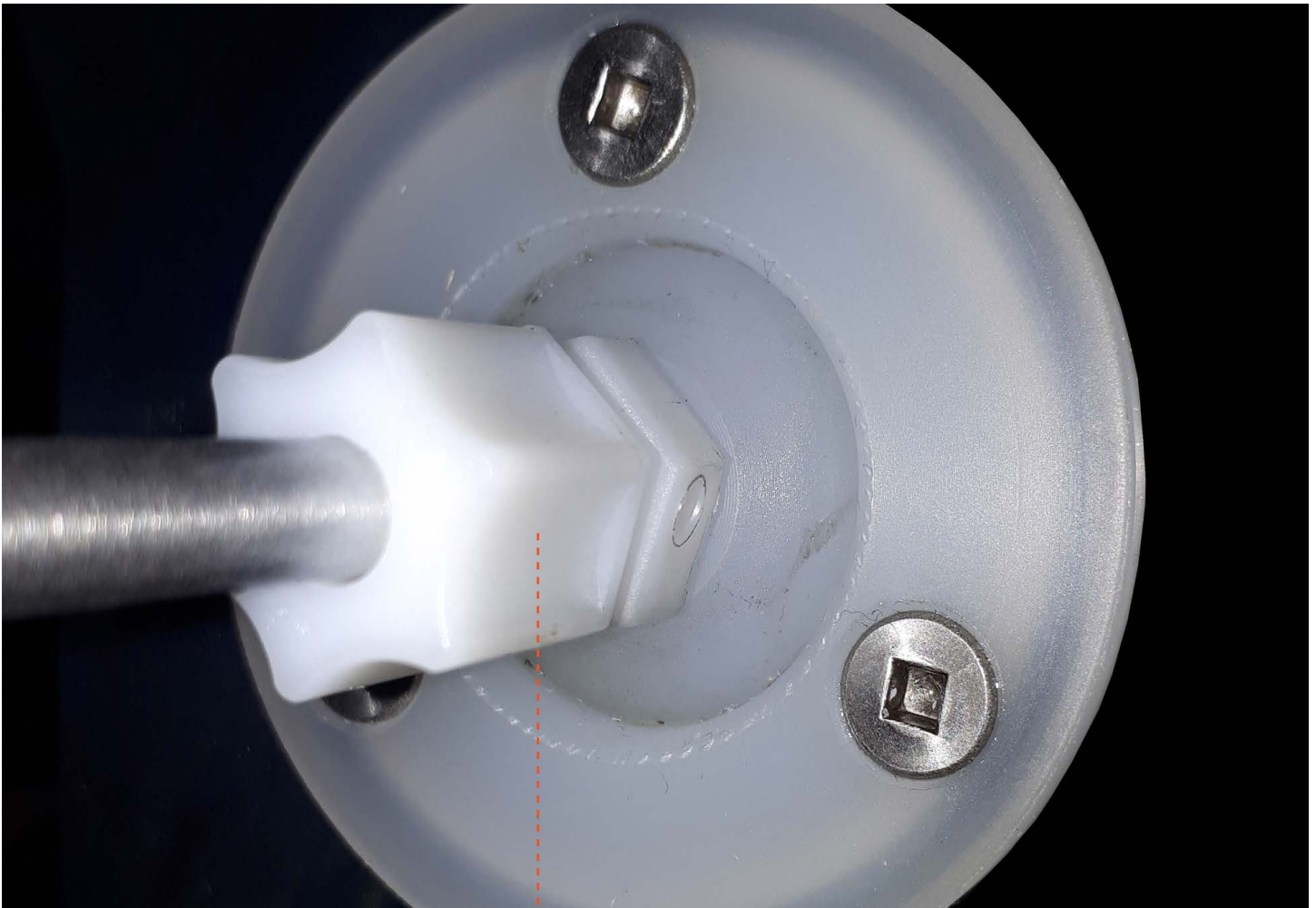


ADJUSTMENT KNOBS AND COMPONENTS



ADJUSTABLE DISPENSING TUBE

OUTSIDE VIEW



ADJUST TUBE
LENGHT AND LOCK

ADJUSTABLE DISPENSING TUBE

INSIDE VIEW



ELECTRODE



**DISPENSER TUBE /
ELECTRODE GROUND TO PAN**



**ADJUST AT
DESIRED LEVEL**

**WITHOUT METAL
CONTACT**

DOSING DEVICE OPERATION

SPECIFICATIONS

- Accurate liquid defoamer dispenser featuring 2 operation modes;
- Quantity mode: from 2 ml to 40 ml/hour (from 0,064 oz to 1,28 oz/hour);
- Defoamer dose is applied every 20 seconds at flue pan liquid inlet;
- The dose is adjusted by the quantity knob (on right hand side);
- Quantity knob is graduated between 0% & 100% (100% is around 40 ml/hour (1,28 oz/hour), 50% is around 20 ml/hour (0,64 oz/hour));
- Foam detection mode: dispenser tube/electrode triggers pump when foam touches it;
- Press knobs to keep displayed values in memory.

INSTALLATION AND OPERATION

To install dispenser tube/electrode at desired level

1. Punch one 1,900" hole through evaporator dome with a knockout punch (1-1/2 inches tube);
2. Secure in hole the adjustable electrode holder with the provided set screws;
3. Slide the electrode to the desired distance and lock it in position (see p. 16);
4. Connect the 1/8" plastic tube with the metal electrode tube using the supplied adaptor;
5. Cut the 1/8" plastic tube to desired length if necessary;
6. Connect the 1/8" flexible plastic tube to pump outlet;
7. Connect electrode and pan with the supplied green wire make sure to clamp it to pan;
8. To prime pump and fill the tube press the manual pump button (jog) until liquid reaches electrode/tube;
9. The jog button has a blue light that is on when the pump is in operation.

ADJUSTMENT

Quantity mode

- Turn button on your right (quantity) to adjust the desired quantity.
- Quantity knob is graduated between 0% & 100% (100% is around 40 ml/hour (1,28 oz/hour), 50% is around 20 ml/hour (0,64 oz/hour)).
- 20 ml/hour (0,64 oz/hour) could suffice for a 5 X 16, but a 6 X 16 can use between 25 and 30 ml/hour (0,8 oz to 1 oz/hour).
- To put value in memory push and hold the quantity button on right.

Detection mode

- An electrode actions the pump when foam touches it.
- Adjust sensitivity to 40 (that should work for most applications).
- Push and hold the sensitivity button on left to memorize it.
- To set the right amount in order to reduce defoamer consumption, gradually decrease the quantity applied.
- If the electrode touches the foam too often (making the blue light turn on), increase the quantity applied.

WARNINGS AND LIMITATIONS

- The dispenser is compatible with liquid defoamers (Safflower, Sunflower oil or Atmos defoamer sold by Lapierre).
- The dispenser is not compatible with Kasher powder type defoamer.
- At season end, rinse with lukewarm water and dish soap, run liquid with pump.
- The defoamer dispenser requires supervision and is not a guarantee for 100% foam buildup protection. Lapierre Equipment shall not be taken responsible for foam flooding and/or pans burning. Customer is responsible to do the follow-up for defoamer supply, verification, adjustment and maintenance of the defoamer dispenser.

Storage

- Be careful with liquid defoamers that solidifies at colder temperatures, place the unit and defoamer container where temperature is high enough to keep it in liquid form (15°C and more).

Installation

- Unit can be installed on pan side or on a wall.

WARRANTY

WARRANTY CERTIFICATE

EQUIPMENT MANUFACTURED BY LAPIERRE EQUIPMENT INC.

Standard products covered by this certificate:

Evaporators, reverse osmosis separators, tanks, filters, presses, stainless steel fittings, extractors, syrup tanks, jacketed tanks, and all other products manufactured in Lapierre Equipment Inc. facilities.

LAPIERRE EQUIPMENT GUARANTEES THAT every new product manufactured by Lapierre Equipment is free of defects in material and workmanship in normal conditions of installation, use, and maintenance for a period of two years. If a product is proven to be defective before the expiry of the warranty period, Lapierre Equipment will repair or replace the necessary parts with new parts or their equivalent, without cost to the customer (parts and labour included). The defective parts that are replaced become the property of Lapierre Equipment. The cosmetic aspect of parts or equipment is only warrantied for 7 days from the date of delivery.

This warranty does not cover the following circumstances:

- If the serial number on the product has been altered, modified, or removed.
- If the product has been damaged by any usage deemed improper or negligent, by an accident caused by the customer, or by an unauthorized modification conducted by the customer.
- If the damages are caused by a variation, a surge, or poor quality of power supply or faulty connection of electricity.
- If the customer neglected to follow the operational instructions, maintenance or storage directions, or installation recommendations provided by Lapierre Equipment.
- If the damages are caused by repairs made by unauthorized technicians, by the use of parts other than the original Lapierre parts, or by the use of parts that were not obtained through an authorized Lapierre technician or distributor.
- If the damages are caused by the use of parts or products that are not recommended resulting in a break or deterioration of the equipment (e.g. improper use of products such as acids or cleaning products).
- If the damages are caused by installing our equipment in a place that is not suitable for its normal use.
- If the damages are caused by events that are out of the control of Lapierre Equipment such as excessive voltage, mechanical shock, water damage, or a catastrophe such as fire, flood, storms, earthquake, or any other natural or human catastrophe.
- The costs incurred to make the device accessible for repair and transportation costs.
- The costs for service calls that do not concern a malfunction, a manufacturing or material defect, or for products that are not used in compliance with the instructions provided.
- Losses of income caused by the quality of the syrup or loss of production related to all problems covered by this warranty.
- The costs for service calls associated with starting up at the beginning of the season or closing up post-season if not stipulated in the purchase agreement.
- The costs for service calls after two years from the date of purchase.

Specific exclusions for evaporators if the defects are caused by:

- The use of painted wood, treated wood, or any wood containing chemical products, glue, or any other added agent in the evaporators or all use of any fuel other than natural wood (for wood-fired evaporators).
- The use of any fuel other than Number 2 fuel oil (for oil-fired evaporators).

Specific exclusions for reverse osmosis separators if the defects are caused by:

- If the reverse osmosis is maintained at a temperature lower than the freezing point.
- If water left in the pumps or canister freezes and breaks anything.
- If anything other than maple sap is treated in the machine, including ordinary water.
- If the machine is started or operated dry (without liquid inside).
- If normal maintenance is not conducted as specified in the operation manual from Lapierre Equipment.

WARRANTY

Warranty for replacement parts and accessories

New parts or accessories sold to a customer that are not covered by the terms of the DISTRIBUTOR WARRANTY are guaranteed for a period of one (1) year from the date of purchase. This warranty for parts and accessories does not apply to parts that are modified, used, or installed on equipment for which the parts were not designed. Electrical parts available off-the-shelf are not covered by the warranty. The warranty on replacement parts and accessories does not include the transportation costs for the exchange or repair of the parts. The warranty only covers the exchange or repair of the parts. The labour to reinstall the part on the equipment is not included.

Limitation of liability

Lapierre Equipment Inc. cannot be held responsible for incidental or consequential damages, nor material or constructive damages. Lapierre Equipment Inc. bears no responsibility for any direct or resulting loss of time, production or benefits, inconveniences, costs to acquire material or replace parts or storage due to a warranty claim.

How to qualify for this warranty

Contact your Lapierre representative or our offices directly where appropriate to declare the defect and plan for the necessary intervention. For all claims, the client must necessarily have a copy of the receipt as proof of payment. If not, we will not accept the claim. After inspection, equipment that has been confirmed defective will be repaired or replaced if possible by a new part or will be refurbished if necessary. The equipment will be returned in good order and in a state comparable to the state it was in when it was received as determined by Lapierre Equipment or by one of its distributors. After the repair, the warranty end date will still be the same as the initial warrant end date.

This warranty is only provided to the initial purchaser of the equipment and is not transferable. The features and specifications described or illustrated can be modified without notice. Lapierre Equipment reserves the right to terminate this warranty without notice if it has proof of the improper use of the equipment.

NOTES

This image shows a full page of blank white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a template for writing or drawing. There are no margins, text, or other markings present.

NOTES

[illegible]



99, rue de l'Escale • Saint-Ludger (QC) G0M 1W0
www.elapierre.com • info@elapierre.com • 819 548-5454 • Fax : 819
548-5460

2017-10-02